LE FINANCEMENT DU TERRAIN ET DES INFRASTRUCTURES

Le coût de l'acquisition, acte en main, a été de 40 000 €. Cette somme a été avancée par une quinzaine d'associés de la Fondation des Amis de Préfailles (SCCV) et doit être remboursée.

Nous évaluons à une somme équivalente le coût prévisible des infrastructures à mettre en place.

C'est donc une envelope d'environ 80 000 € que la Fondation doit financer. Pour cela elle procède actuellement à l'émission d'actions, comme elle l'avait fait pour financer en 2010 la reconstruction du club-house.

Au moins 381 actions, au nominal de 210 € seront émises.

Pourquoi souscrire ?

Que vous soyez ou non déjà adhérent du Club ou actionnaire de la Fondation, nous vous invitons ardemment à participer à cette souscription de nouvelles actions de la Fondation.

L'aménagement de ce nouvel espace du bien commun qu'est le Club offrira en effet à ses membres, actuels, nouveaux, et futurs, et notamment aux générations les plus jeunes, des raisons toujours plus nombreuses de participer à la vie du Club.

Comment souscrire ?

Vous trouverez joint à ce document un bulletin de souscription de parts de la SCCV Fondation des Amis de Préfailles.

Ces parts peuvent être souscrites :
- en votre nom
- ou au nom de vos enfants et/ou petits-enfants

Pour toute question sur les modalités de souscription, merci d'adresser un mail à :

henri.joussellin@gmail.com

Septembre 2020

FONDATION DES AMIS DE PRÉFAILLES
CLUB DES AMIS DE PRÉFAILLES

Chers amis,

Comme nous l'avons annoncé lors des assemblées de la Fondation et du Club le 18 août 2020, nous sommes désormais propriétaires du terrain de 1000 m² qui jouxte le site du Club, derrière le court en terre battue.

Nous nous réjouissons des perspectives ouvertes par cette acquisition. Celle-ci répond, 10 ans après la reconstruction du club-house, à des besoins du Club en matière d'infrastructures, et à la nécessité de proposer à nos adhérents des nouvelles activités attractives.

L'achat étant conclu, deux étapes doivent être maintenant franchies, par le Club et par la Fondation, dans les mois et les années qui viennent :

- déterminer ce que nous implanterons sur le nouveau terrain. Le choix sera fait, comme cela a été précisé lors des assemblées, à partir des vœux exprimés par les adhérents. Dans ce but, un appel à projets est d'ores et déjà lancé (cf page 3)
- réunir les fonds permettant de rembourser le prêt effectué pour l'achat du terrain, et financer les infrastructures correspondant aux projets retenus. Comme en 2010 pour financer la reconstruction, la souscription de nouvelles actions de la Fondation est ouverte (cf page 4).

Ensemble, nous allons ainsi ouvrir de nouvelles pages de l'histoire du Club des Amis de Préfailles.

Bien amicalement,

Benoit Cassaigne - Gérant de Fondation des Amis de Préfailles
Stéphane Hordonneau - Président du Club des Amis de Préfailles

LE NOUVEAU TERRAIN

DES PROJETS POUR LE NOUVEAU TERRAIN

Nous avons, grâce à l'acquisition de ces 1000 m², l'occasion de déployer les activités du Club, d'y tracer de nouvelles perspectives déterminantes pour son avenir et sa pérennité.

- Quelles activivités nouvelles proposer aux adhérents sur le nouveau terrain ?
- Quelles installations y implanter ?

Les adhérents du Club et les porteurs de parts de la Fondation seront étroitement associés à ces choix.

Comment participer à cette réflexion ?

Si vous avez une idée d'activité nouvelle susceptible d'être implantée sur la nouvelle parcelle, soumettez-nous un projet.

Nous souhaitons que chaque projet résulte d'une analyse réaliste :

- de l'intérêt pour le Club de développer cette nouvelle activité,
- de sa cohérence avec l'esprit et les valeurs du Club,
- de sa faisabilité technique,
- de son coût (investissement initial, coût d'exploitation, maintenance…).

Chaque projet sera étudié au regard d'un certain nombre de critères d'acceptabilité :

- attractivité prévisible / potentiel d'adhérents (actuels et futurs) intéressés,
- simplicité / complexité de mise en oeuvre,
- coût initial / coût prévisible d'exploitation / rentabilité,
- prise en compte des problèmes potentiels avec le voisinage.

Nous souhaitons que les projets nous parviennent au plus tard au premier trimestre 2021 afin qu'ils puissent être étudiés avant l'été.

Pour toute question sur les modalités de remise des projets,
merci d'adresser un mail à :

contact-cap@clubdesamisdeprefailles.com